Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200984-20251211-2025120105-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DECEMBRE, à VINGT heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 04 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoints, Fabienne PERRO, Linda BRIAND, Benoît ROUAULT, Jérôme LEYRIT, Stéphanie KERAUFFRET, David GAUBERT, Corentin POILVET, Murielle NICOLAS, Isabelle GICQUEL et Chrystèle LEFORT, Eric MINIER.
Absents excusé(e) s :

Le Conseil nomme Corentin POILVET en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2025-12-01-05
1.1 - TRAVAUX - MAIRIE : ALARME

Madame Le Maire informe que le dispositif de l'alarme de la Mairie est incomplet en raison du passage à la fibre. Ce dispositif date de la construction de la mairie et ne peut pas être adapté et doit être changé.

Deux entreprises ont été sollicitées :

- Adrien Alarme propose le même système qu'actuellement pour un montant estimatif de 2255.00 € HT.
- Vérisure propose une solution avec brouillard anti-cambriolage, détecteur de fumée et alerte des forces de l'ordre ou de secours pour 499 € HT pour la partie bibliothèque et 997 € HT pour la partie mairie, proposition à laquelle s'ajoutent deux contrats de maintenance mensuels à hauteur de 72 € et 82.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la vétusté du système d'alarme de la mairie,

- **AUTORISE le Maire à finaliser et à signer la proposition de la Société Adrien mieux disante, dont le montant estimatif s'élève à 2255.00 €.**

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)

Corentin POILVET,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 23 décembre 2025 - transmise en Préfecture le 23 décembre 2025
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)